

**Brial XL fresh****RUBRIQUE 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ L'ENTREPRISE****1.1 Identificateur de produit**

Nom du produit : Brial XL fresh  
UFI : 3DM9-VA0A-400Y-HYWC  
Code du produit : 109593E  
Utilisation de la substance/du mélange : Nettoyant de surfaces  
Type de substance : Mélange

**Usage réservé aux utilisateurs professionnels.**

Information pour la dilution du produit : 0.5 % - 2.0 %

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisations identifiées : Nettoyant tous usages. Procédé manuel par pulvérisation et essuyage  
Restrictions d'emploi recommandées : Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société : Ecolab BVBA  
Noordkustlaan 16C  
1702 GROOT-BIJGAARDEN, Belgique +32 (0)2 467 51 11  
(Belgique)  
Info.be@Ecolab.com

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'appel d'urgence : +32-(0)3-575-5555 Trans-Européen  
Numéro téléphonique du centre anti-poison : 070 245 245 Numéro du Centre antipoison Belgique

Date de Compilation/Révision : 26.07.2022  
Version : 2.1

**RUBRIQUE 2. IDENTIFICATION DES DANGERS****2.1 Classification de la substance ou du mélange**

**Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

**Brial XL fresh**

**produit pur**

Pas une substance ni un mélange dangereux.

**produit à la dilution d'emploi conseillée**

Pas une substance ni un mélange dangereux.

**2.2 Éléments d'étiquetage**

**Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

**produit pur**

Pas une substance ni un mélange dangereux.

**produit à la dilution d'emploi conseillée**

Pas une substance ni un mélange dangereux.

**Étiquetage supplémentaire:**

**produit pur**

Étiquetage exceptionnel pour : Fiche de données de sécurité disponible sur demande.  
mélanges spéciaux

**2.3 Autres dangers**

**produit pur**

Aucun(e) à notre connaissance.

**RUBRIQUE 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

**3.2 Mélanges**

**produit pur**

**Composants dangereux**

| Nom Chimique  | No.-CAS<br>No.-CE<br>No REACH               | Classification<br>RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008   | Concentration<br>[%] |
|---|---|---|----------------------|
| Oxirane, 2-methyl-,<br>polymer with oxirane,<br>mono-C8-10-alkyl ethers,<br>ethers with 1,2-decanediol<br>(1:1) | 501019-88-1<br>POLYMER                      | Irritation oculaire Catégorie 2; H319<br>Danger à long terme (chronique) pour le<br>milieu aquatique Catégorie 3; H412  | >= 2.5 - < 5         |
| Alcools, C12-14,<br>éthoxylés, sulfates, sels<br>de sodium  | 68891-38-3<br>500-234-8<br>01-2119488639-16 | Irritation cutanée Catégorie 2; H315<br>Lésions oculaires graves Catégorie 1;<br>H318<br>Danger à long terme (chronique) pour le<br>milieu aquatique Catégorie 3; H412<br><br>Lésions oculaires graves/irritation oculaire<br>Catégorie 1<br>10 - 100 %<br>Lésions oculaires graves/irritation oculaire<br>Catégorie 2A<br>> 5 - < 10 % | >= 1 - < 2.5         |
| Fattyalcohol ethoxylates<br>=/<br>C15 and =/<br>5EO   | 68213-23-0<br>500-201-8<br>01-2119489387-20 | Toxicité aiguë Catégorie 4; H302<br>Lésions oculaires graves Catégorie 1;<br>H318<br>Danger à court terme (aigu) pour le milieu<br>aquatique Catégorie 1; H400<br>Danger à long terme (chronique) pour le   | >= 1 - < 2.5         |

**Brial XL fresh**

|                                 |   |  |                  |
|---------------------------------|---|--|------------------|
|                                 |   | milieu aquatique Catégorie 3; H412   |                  |
| (2-Méthoxyméthyléthoxy)propanol | 34590-94-8<br>252-104-2<br>01-2119450011-60 | Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique Catégorie 3; H412                                     | $\geq 1 - < 2.5$ |
| Isoeugenol                      | 97-54-1<br>202-590-7                        | Sensibilisation cutanée Sous-catégorie 1A; H317<br><br>Sensibilisation cutanée Catégorie 1A H317 $\geq 0.01$ % | $< 0.01$         |

**produit à la dilution d'emploi conseillée**

Remarques : Aucun ingrédient dangereux

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

**RUBRIQUE 4. PREMIERS SECOURS**

**4.1 Description des premiers secours**

**produit pur**

En cas de contact avec les yeux : Rincer abondamment à l'eau.

En cas de contact avec la peau : Rincer abondamment à l'eau.

En cas d'ingestion : Rincer la bouche. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

En cas d'inhalation : Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

**produit à la dilution d'emploi conseillée**

En cas de contact avec les yeux : Rincer abondamment à l'eau.

En cas de contact avec la peau : Rincer abondamment à l'eau.

En cas d'ingestion : Rincer la bouche. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

En cas d'inhalation : Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Voir section 11 pour plus d'informations concernant les effets sur la santé et les symptômes.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement : Aucune mesure spécifique n'a été identifiée.

**RUBRIQUE 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

**produit pur**

**Brial XL fresh**

**5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

Moyens d'extinction inappropriés : Aucun(e) à notre connaissance.

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ininflammable et incombustible.

Produits de combustion dangereux : En fonction des propriétés de combustion, les produits de décomposition peuvent inclure les composés suivants :  
Oxydes de carbone  
Oxydes d'azote (NOx)  
Oxydes de soufre  
Oxydes de métaux

**5.3 Conseils aux pompiers**

Équipements de protection particuliers des pompiers : Utiliser un équipement de protection individuelle.

Autres informations : Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

**RUBRIQUE 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**produit pur**

Conseil pour les non-secouristes : Voir mesures de protection en sections 7 et 8.

Conseil pour les secouristes : Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés.

**produit à la dilution d'emploi conseillée**

Conseil pour les non-secouristes : Voir mesures de protection en sections 7 et 8.

Conseil pour les secouristes : Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

**produit pur**

Précautions pour la protection de l'environnement : Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.

**produit à la dilution d'emploi conseillée**

Précautions pour la protection de l'environnement : Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

**Brial XL fresh**

**produit pur**

Méthodes de nettoyage : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13). Éliminer les traces en déversant de l'eau. En cas de déversement important, bloquer ou contenir les substances déversées afin que l'écoulement n'atteigne pas les voies d'eau.

**produit à la dilution d'emploi conseillée**

Méthodes de nettoyage : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13). Éliminer les traces en déversant de l'eau. En cas de déversement important, bloquer ou contenir les substances déversées afin que l'écoulement n'atteigne pas les voies d'eau.

**6.4 Référence à d'autres rubriques**

Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.  
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.  
Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

**RUBRIQUE 7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

**produit pur**

Conseils pour une manipulation sans danger : Se laver les mains après manipulation. En cas de dysfonctionnement mécanique, ou si en contact avec une dilution inconnue du produit, utiliser les Equipements de Protectio Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

**produit à la dilution d'emploi conseillée**

Conseils pour une manipulation sans danger : Se laver les mains après manipulation. En cas de dysfonctionnement mécanique, ou si en contact avec une dilution inconnue du produit, utiliser les Equipements de Protectio Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

**produit pur**

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir hors de portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Entreposer dans des conteneurs appropriés bien étiquetés.

Température de stockage : -5 °C à 40 °C

**Brial XL fresh**

**produit à la dilution d'emploi conseillée**

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir hors de portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Entreposer dans des conteneurs appropriés bien étiquetés.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

**produit pur**

Utilisation(s) particulière(s) : Nettoyant tous usages. Procédé manuel par pulvérisation et essuyage

**RUBRIQUE 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE**

**8.1 Paramètres de contrôle**

**produit pur**

**Limites d'exposition professionnelle**

| Composants                      | No.-CAS    | Type de valeur (Type d'exposition)   | Paramètres de contrôle | Base       |
|---------------------------------|------------|--|------------------------|------------|
| (2-Méthoxyméthyléthoxy)propanol | 34590-94-8 | VLE 8 hr   | 50 ppm<br>308 mg/m3    | BE OEL     |
| Autres informations             | D          | La résorption de l'agent, via la peau, les muqueuses ou les yeux, constitue une partie importante de l'exposition totale. Cette résorption peut se faire tant par contact direct que par présence de l'agent dans l'air. |                        |            |
|                                 |            | TWA  | 50 ppm<br>308 mg/m3    | 2000/39/EC |
| Autres informations             | peau       | Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau  |                        |            |
|                                 |            | Indicatif  |                        |            |

**DNEL**

|  |   |  |
|--|---|--|
| Alcools, C12-14, éthoxylés, sulfates, sels de sodium | : | <p>Utilisation finale: Travailleurs<br/>Voies d'exposition: Inhalation<br/>Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques<br/>Valeur: 175 mg/m3</p> <p>Utilisation finale: Travailleurs<br/>Voies d'exposition: Dermale<br/>Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques<br/>Valeur: 2750 mg/m3</p> <p>Utilisation finale: Travailleurs<br/>Voies d'exposition: Dermale<br/>Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux<br/>Valeur: 0.132 mg/m3</p> <p>Utilisation finale: Consommateurs<br/>Voies d'exposition: Inhalation<br/>Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques<br/>Valeur: 52 mg/m3</p> <p>Utilisation finale: Consommateurs<br/>Voies d'exposition: Dermale<br/>Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques<br/>Valeur: 1650 mg/m3</p> <p>Utilisation finale: Consommateurs</p> |
|--|---|--|

**Brial XL fresh**

|  |   |
|--|---|
|  | <p>Voies d'exposition: Dermale<br/>Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux<br/>Valeur: 0.079 mg/m<sup>3</sup></p> <p>Utilisation finale: Consommateurs<br/>Voies d'exposition: Oral(e)<br/>Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques<br/>Valeur: 15 mg/m<sup>3</sup></p> |
|--|---|

**PNEC**

|   |   |
|---|---|
| <p>Alcools, C12-14, éthoxylés, sulfates, sels de sodium</p> | <p>: Eau douce<br/>Valeur: 0.24 mg/l</p> <p>Eau de mer<br/>Valeur: 0.024 mg/l</p> <p>Station de traitement des eaux usées<br/>Valeur: 10000 mg/l</p> <p>Sédiment d'eau douce<br/>Valeur: 0.917 mg/kg</p> <p>Sédiment marin<br/>Valeur: 0.092 mg/kg</p> <p>Sol<br/>Valeur: 7.5 mg/kg</p> |
|---|---|

**8.2 Contrôles de l'exposition**

**produit pur  
Mesures techniques appropriées**

Mesures d'ordre technique : Une bonne ventilation devrait être suffisante pour contrôler l'exposition aux contaminants atmosphériques pour les travailleurs.

**Mesures de protection individuelle**

- Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.
- Protection des yeux/du visage (EN 166) : Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.
- Protection des mains (EN 374) : Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.
- Protection de la peau et du corps (EN 14605) : Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.
- Protection respiratoire (EN 143, 14387) : Aucune protection n'est requise si les concentrations dans l'air sont maintenues en-dessous de la valeur limite d'exposition listée dans l'information sur les limites d'exposition. Utiliser un équipement de protection respiratoire certifié conforme aux

**Brial XL fresh**

exigences réglementaires européennes (89/656/EEC, (EU) 2016/425), ou équivalent, lorsque les risques respiratoires ne peuvent pas être évités ou ne peuvent pas être réduits suffisamment par des moyens techniques de protection collective ou par des mesures, méthodes ou procédures liées à l'organisation du travail.

**produit à la dilution d'emploi conseillée**

**Mesures techniques appropriées**

Mesures d'ordre technique : Une bonne ventilation devrait être suffisante pour contrôler l'exposition aux contaminants atmosphériques pour les travailleurs.

**Mesures de protection individuelle**

Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

Protection des yeux/du visage (EN 166) : Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

Protection des mains (EN 374) : Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

Protection de la peau et du corps (EN 14605) : Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

Protection respiratoire (EN 143, 14387) : Aucune protection n'est requise si les concentrations dans l'air sont maintenues en-dessous de la valeur limite d'exposition listée dans l'information sur les limites d'exposition. Utiliser un équipement de protection respiratoire certifié conforme aux exigences réglementaires européennes (89/656/EEC, (EU) 2016/425), ou équivalent, lorsque les risques respiratoires ne peuvent pas être évités ou ne peuvent pas être réduits suffisamment par des moyens techniques de protection collective ou par des mesures, méthodes ou procédures liées à l'organisation du travail.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Conseils généraux : Mettre en place une cuve de rétention dans la zone de stockage des cuves

**RUBRIQUE 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

|               | <b>produit pur</b>           | <b>produit à la dilution d'emploi conseillée</b> |
|---------------|------------------------------|--|
| Etat physique | : liquide                    | liquide  |
| Couleur       | : bleu                       | bleu clair                                       |
| Odeur         | : Parfums, produits parfumés | plaisante  |
| pH            | : 7.0, 100 %                 | 7.5  |



**Brial XL fresh**

Caractéristiques de la particule

|   |  |            |
|---|--|------------|
| Evaluation  | : sans objet   | sans objet |
| Taille des particules   | : sans objet   | sans objet |
| Répartition de la taille des particules                                     | : sans objet   | sans objet |
| Empoussiéragé   | : sans objet   | sans objet |
| Surface spécifique  | : sans objet   | sans objet |
| Charge de surface/Potentiel zêta  | : sans objet   | sans objet |
| Forme   | : sans objet   | sans objet |
| Crystallinité   | : sans objet   | sans objet |
| Traitement de surface /Revêtements  | : sans objet   | sans objet |
| Point d'éclair  | : Non applicable, N'entretient pas la combustion.              |            |
| Seuil olfactif  | : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges          |            |
| Point de fusion/point de congélation  | : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges          |            |
| Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges          |            |
| Taux d'évaporation  | : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges          |            |
| Inflammabilité  | : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges          |            |
| Limite d'explosivité, supérieure  | : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges          |            |
| Limite d'explosivité, inférieure  | : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges          |            |
| Pression de vapeur  | : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges          |            |
| Densité de vapeur relative  | : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges          |            |
| Densité et / ou densité relative  | : 1.003  |            |
| Hydrosolubilité   | : soluble  |            |
| Solubilité dans d'autres solvants   | : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges          |            |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau (valeur log)                          | : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges          |            |
| Température d'auto-inflammabilité   | : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges          |            |
| Décomposition thermique   | : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges          |            |
| Viscosité, cinématique  | : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges          |            |
| Propriétés explosives   | : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges          |            |
| Propriétés comburantes  | : La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant. |            |

**9.2 Autres informations**

**Brial XL fresh**

Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

**RUBRIQUE 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

**produit pur**

**10.1 Réactivité**

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

**10.2 Stabilité chimique**

Stable dans des conditions normales.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

**10.4 Conditions à éviter**

Aucun(e) à notre connaissance.

**10.5 Matières incompatibles**

Aucun(e) à notre connaissance.

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

En fonction des propriétés de combustion, les produits de décomposition peuvent inclure les composés suivants :

Oxydes de carbone  
Oxydes d'azote (NOx)  
Oxydes de soufre  
Oxydes de métaux

**RUBRIQUE 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

**produit pur**

Informations sur les voies d'exposition probables : Inhalation, Contact avec les yeux, Contact avec la peau

**Produit**

Toxicité aiguë par voie orale : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Toxicité aiguë par inhalation : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Toxicité aiguë par voie cutanée : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Lésions oculaires : Pas d'irritation des yeux

**Brial XL fresh**

graves/irritation oculaire

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Cancérogénicité : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Effets sur la reproduction : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Tératogénicité : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Toxicité par aspiration : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

**Composants**

Toxicité aiguë par voie orale : Alcools, C12-14, éthoxylés, sulfates, sels de sodium DL50 Rat: 3,350 mg/kg

Fattyalcohol ethoxylates =< C15 and =< 5EO DL50 Rat: 1,150 mg/kg

(2-Méthoxyméthyléthoxy)propanol DL50 Rat: > 5,000 mg/kg

Isoeugenol DL50 Rat: 1,560 mg/kg

**Composants**

Toxicité aiguë par voie cutanée : Alcools, C12-14, éthoxylés, sulfates, sels de sodium DL50 Rat: 8,000 mg/kg

(2-Méthoxyméthyléthoxy)propanol DL50 Lapin: > 9,500 mg/kg

Isoeugenol DL50 Lapin: 1,770 mg/kg

**Effets potentiels sur la santé**

**produit pur**

Yeux : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Peau : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Ingestion : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Inhalation : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

**Brial XL fresh**

Exposition chronique : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

**produit à la dilution d'emploi conseillée**

Yeux : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Peau : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Ingestion : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Inhalation : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Exposition chronique : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

**Expérience de l'exposition humaine**

**produit pur**

Contact avec les yeux : Aucun symptôme connu ou attendu.

Contact avec la peau : Aucun symptôme connu ou attendu.

Ingestion : Aucun symptôme connu ou attendu.

Inhalation : Aucun symptôme connu ou attendu.

**produit à la dilution d'emploi conseillée**

Contact avec les yeux : Aucun symptôme connu ou attendu.

Contact avec la peau : Aucun symptôme connu ou attendu.

Ingestion : Aucun symptôme connu ou attendu.

Inhalation : Aucun symptôme connu ou attendu.

**11.2 Informations sur les autres dangers**

Autres informations : Donnée non disponible

**RUBRIQUE 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

**12.1 Écotoxicité**

**produit pur**

Effets sur l'environnement : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

**produit à la dilution d'emploi conseillée**

Effets sur l'environnement : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

**produit pur**

**Produit**

Toxicité pour les poissons : Donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et : Donnée non disponible

**Brial XL fresh**

les autres invertébrés  
aquatiques.

Toxicité pour les algues : Donnée non disponible

**Composants**

Toxicité pour les poissons : Oxirane, 2-methyl-, polymer with oxirane, mono-C8-10-alkyl ethers, ethers with 1,2-decanediol (1:1)96 h CL50 Pimephales promelas (Vairon à grosse tête): > 1 mg/l

Alcools, C12-14, éthoxylés, sulfates, sels de sodium96 h CL50 Danio rerio (poisson zèbre): 7.1 mg/l

Fattyalcohol ethoxylates =< C15 and =< 5EO96 h CL50 Danio rerio (poisson zèbre): 0.876 mg/l

Substance d'essai: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

(2-Méthoxyméthyléthoxy)propanol96 h CL50 Poecilia reticulata (Guppie): > 100 mg/l

**Composants**

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques. : Oxirane, 2-methyl-, polymer with oxirane, mono-C8-10-alkyl ethers, ethers with 1,2-decanediol (1:1)48 h CE50 Daphnia magna (Grande daphnie ): > 1 mg/l

Alcools, C12-14, éthoxylés, sulfates, sels de sodium48 h CE50 Daphnia magna (Grande daphnie ): 7.4 mg/l

Fattyalcohol ethoxylates =< C15 and =< 5EO48 h CE50 Daphnia magna (Grande daphnie ): 0.53 mg/l

Substance d'essai: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

(2-Méthoxyméthyléthoxy)propanol48 h CL50 Daphnia magna (Grande daphnie ): 1,919 mg/l

Isoeugenol48 h CE50 Daphnia magna (Grande daphnie ): 7.5 mg/l

**Composants**

Toxicité pour les algues : Oxirane, 2-methyl-, polymer with oxirane, mono-C8-10-alkyl ethers, ethers with 1,2-decanediol (1:1)72 h CE50 Desmodesmus subspicatus (algues vertes): > 10 mg/l

Alcools, C12-14, éthoxylés, sulfates, sels de sodium72 h CE50 Desmodesmus subspicatus (algues vertes): 27.7 mg/l

Fattyalcohol ethoxylates =< C15 and =< 5EO72 h CE50 Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue): 0.41 mg/l

Substance d'essai: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

(2-Méthoxyméthyléthoxy)propanol72 h CE50 Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes): > 969 mg/l

**12.2 Persistance et dégradabilité**

**Brial XL fresh**

**Produit**

Biodégradabilité : Les tensio-actifs contenus dans ce produit sont en accord avec les exigences du Règlement detergent 648/2004/CE.

**Composants**

Biodégradabilité : Oxirane, 2-methyl-, polymer with oxirane, mono-C8-10-alkyl ethers, ethers with 1,2-decanediol (1:1) Résultat: Facilement biodégradable.

Alcools, C12-14, éthoxylés, sulfates, sels de sodium Résultat: Facilement biodégradable.

Fattyalcohol ethoxylates  $\leq$  C15 and  $\leq$  5EO Résultat: Facilement biodégradable.

(2-Méthoxyméthyléthoxy)propanol Résultat: Facilement biodégradable.

Isoeugenol Résultat: Facilement biodégradable.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Donnée non disponible

**12.4 Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

**Produit**

Evaluation : Cette substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0.1% ou plus.

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

**12.7 Autres effets néfastes**

Donnée non disponible

**RUBRIQUE 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

Éliminer conformément aux Directives Européennes sur les déchets et les déchets dangereux. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

**Brial XL fresh**

**produit pur**

- Produit : Le produit dilué peut être éliminé dans les égouts si la réglementation le permet.
- Emballages contaminés : Éliminer conformément aux règlements municipaux, fédéraux, provinciaux ou nationaux
- Guide pour la sélection du code déchet : Déchets organiques contenant des substances non dangereuses avec une concentration  $\geq 0.1\%$  . Si ce produit est utilisé dans un procédé ultérieur, l'utilisateur final devra redéfinir et attribuer le code du catalogue européen des déchets le plus approprié. Il est de la responsabilité du producteur du déchet de déterminer la toxicité et les propriétés physiques de la matière générée afin de définir les méthodes d'identification du déchet et d'élimination appropriées en accord avec la réglementation européenne applicable (Directive EU 2008/98/EC) et la réglementation locale.

**produit à la dilution d'emploi conseillée**

- Produit : Le produit dilué peut être éliminé dans les égouts si la réglementation le permet.
- Emballages contaminés : Éliminer conformément aux règlements municipaux, fédéraux, provinciaux ou nationaux

**RUBRIQUE 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

**produit pur**

L'expéditeur est responsable de s'assurer que l'emballage, l'étiquetage, et les inscriptions sont conformes au mode de transport sélectionné.

**Transport par route (ADR/ADN/RID)**

- 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification : Marchandise non dangereuse
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU : Marchandise non dangereuse
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport : Marchandise non dangereuse
- 14.4 Groupe d'emballage : Marchandise non dangereuse
- 14.5 Dangers pour l'environnement : Marchandise non dangereuse
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Marchandise non dangereuse

**Transport aérien (IATA)**

- 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification : Marchandise non dangereuse
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU : Marchandise non dangereuse
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport : Marchandise non dangereuse
- 14.4 Groupe d'emballage : Marchandise non dangereuse
- 14.5 Dangers pour : Marchandise non dangereuse

**Brial XL fresh**

l'environnement  
14.6 Précautions : Marchandise non dangereuse  
particulières à prendre par  
l'utilisateur

**Transport maritime  
(IMDG/IMO)**

14.1 Numéro ONU ou : Marchandise non dangereuse  
numéro d'identification  
14.2 Désignation officielle de : Marchandise non dangereuse  
transport de l'ONU  
14.3 Classe(s) de danger : Marchandise non dangereuse  
pour le transport  
14.4 Groupe d'emballage : Marchandise non dangereuse  
14.5 Dangers pour : Marchandise non dangereuse  
l'environnement  
14.6 Précautions : Marchandise non dangereuse  
particulières à prendre par  
l'utilisateur  
14.7 Transport maritime en : Marchandise non dangereuse  
vrac conformément aux  
instruments de l'OMI

**RUBRIQUE 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Conformément au règlement : 5 % ou plus mais moins de 15 %: Agents de surface non ioniques  
relatif aux détergents CE moins de 5 %: Agents de surface anioniques  
648/2004 Autres constituants: Parfums  
Allergènes:  
Hexyl cinnamalSalicylate de benzyleCitronelloleCoumarinGeraniol

Seveso III: Directive : Non applicable  
2012/18/UE du Parlement  
européen et du Conseil  
concernant la maîtrise des  
dangers liés aux accidents  
majeurs impliquant des  
substances dangereuses.

REACH - Listes des : Non applicable  
substances extrêmement  
préoccupantes candidates en  
vue d'une autorisation  
(Article 59).

**Réglementation nationale**

**Suivre la directive 94/33/CE au sujet de la protection de la jeunesse au travail.**

Autres réglementations : NL: PGS 15 (en cas de ADR 5.2; PGS 8), Vlaanderen : Vlarem II  
bis

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation du risque chimique n'a été menée sur ce produit.



**Brial XL fresh**

**RUBRIQUE 16. AUTRES INFORMATIONS**

Méthode utilisée pour déterminer la classification selon le  
**RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008**

| Classification                             | Justification     |
|--|-------------------|
| Pas une substance ni un mélange dangereux. | Méthode de calcul |

**Texte complet pour phrase H**

|      |  |
|------|--|
| H302 | Nocif en cas d'ingestion.  |
| H315 | Provoque une irritation cutanée.   |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée.   |
| H318 | Provoque de graves lésions des yeux.   |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux.   |
| H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques.                                     |
| H412 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

**Texte complet pour autres abréviations**

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accelérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECl - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

**Autres informations**

**Brial XL fresh**

Préparé par : Regulatory Affairs

Les nombres figurant dans les FDS utilisent le format 1,000,000 = 1 million et 1,000 = Mille. 0.1=1 dixième et 0.001 1 millième.

**INFORMATIONS RÉVISÉES :** Les modifications importantes apportées aux informations réglementaires et aux informations de santé sont signalées dans cette révision par un trait dans la marge gauche de la fiche de données de sécurité.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

**Annexe : Scénarios d'exposition**

**scénario d'exposition: Nettoyant tous usages. Procédé manuel par pulvérisation et essuyage**

Life Cycle Stage : Large utilisation dispersive par des travailleurs professionnels

Catégorie de produit : **PC35** Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

**Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour:**

Catégorie de rejet dans l'environnement : **ERC8a** Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

Quantité journalière par site : 7.5 kg

Type de Station de Traitement des Eaux Usées : Station municipale de traitement des eaux usées

**Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour:**

Catégorie de procédé : **PROC10** Application au rouleau ou au pinceau

Durée d'exposition : 480 min

Conditions opératoires et mesures de gestion des risques : Intérieur

Un système de ventilation locale n'est pas requis.

Ventilation générale : Vitesse de ventilation par heure 1

Protection de la peau : voir section 8

Protection respiratoire : voir section 8

**Brial XL fresh**

**Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour:**

|  |                                  |  |
|--|----------------------------------|--|
| Catégorie de procédé                                     | : <b>PROC8a</b>                  | Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées |
| Durée d'exposition                                       | : 60 min                         |  |
| Conditions opératoires et mesures de gestion des risques | : Intérieur                      |  |
|  |                                  | Un système de ventilation locale n'est pas requis.   |
| Ventilation générale                                     | Vitesse de ventilation par heure | 1  |
| Protection de la peau                                    | : voir section 8                 |  |
| Protection respiratoire                                  | : voir section 8                 |  |

**Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour:**

|  |                                  |   |
|--|----------------------------------|---|
| Catégorie de procédé                                     | : <b>PROC11</b>                  | Pulvérisation en dehors d'installations industrielles |
| Durée d'exposition                                       | : 60 min                         |   |
| Conditions opératoires et mesures de gestion des risques | : Intérieur                      |   |
|  |                                  | Un système de ventilation locale n'est pas requis.    |
| Ventilation générale                                     | Vitesse de ventilation par heure | 1   |
| Protection de la peau                                    | : voir section 8                 |   |
| Protection respiratoire                                  | : voir section 8                 |   |